

TRIBUNAL DE JUSTICIA DE LAS COMUNIDADES EUROPEAS  
SOUDNÍ DVŮR EVROPSKÝCH SPOLEČENSTVÍ  
DE EUROPÆISKE FÆLLESSKABERS DOMSTOL  
GERICHTSHOF DER EUROPÄISCHEN GEMEINSCHAFTEN  
EUROOPA ÜHENDUSTE KOHUS  
ΔΙΚΑΣΤΗΡΙΟ ΤΩΝ ΕΥΡΩΠΑΪΚΩΝ ΚΟΙΝΟΤΗΤΩΝ  
COURT OF JUSTICE OF THE EUROPEAN COMMUNITIES  
COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES  
CÚIRT BHREITHIÚNAIS NA gCÓMHPHOBAL EORPACH  
CORTE DI GIUSTIZIA DELLE COMUNITÀ EUROPEE  
EIROPAS KOPIENU TIESA



3ENDRIJŲ TEISINGUMO TEISMAS  
A KÖZÖSSÉGEK BÍRÓSÁGA  
CITI TAL-ĠUSTIZZJA TAL-KOMUNITAJIET EWROPEJ  
HOF VAN JUSTITIE VAN DE EUROPESE GEMEENSCHAPPEN  
TRYBUNAŁ SPRAWIEDLIWOŚCI WSPÓLNOT EUROPEJSKICH  
TRIBUNAL DE JUSTIÇA DAS COMUNIDADES EUROPEIAS  
SÚDNY DVOR EURÓPSKÝCH SPOLOČENSTEV  
SODIŠČE EVROPSKIH SKUPNOSTI  
EUROOPAN YHTEISÖJEN TUOMIOISTUIN  
EUROPEISKA GEMENSKAPERNAS DOMSTOL

Presse et Information

## INFORMATION POUR LA PRESSE n° 77/06

26 septembre 2006

### **RENOUVELLEMENT PARTIEL DES MEMBRES DE LA COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES ET ENTRÉE EN FONCTIONS DE NOUVEAUX MEMBRES DU TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**

*Audience solennelle du 6 octobre 2006 à 17h00 à la Cour de justice*

Les mandats de treize juges ainsi que de quatre avocats généraux de la Cour de justice des Communautés européennes expireront le 6 octobre 2006.

Par décisions du 6 avril 2006 et du 20 septembre 2006, les représentants des gouvernements des États membres ont, pour la période du 7 octobre 2006 au 6 octobre 2012, renouvelé les mandats de MM. les juges Peter Jann, Christiaan Timmermans, Konrad Schiemann, Jiří Malenovský, Antonio Tizzano, José Narciso da Cunha Rodrigues, Pranas Kūris, George Arestis, Anthony Borg Barthet et Egils Levits ainsi que de M. l'avocat général Paolo Mengozzi.

Par les mêmes décisions, ont été nommés en qualité de juges, Mme Pernilla Lindh, en remplacement de M. Stig von Bahr, M. Jean-Claude Bonichot, en remplacement de M. Jean-Pierre Puissochet, et M. Thomas von Danwitz, en remplacement de Mme Ninon Colneric, ainsi que, en qualité d'avocat général, M. Yves Bot, en remplacement de M. Philippe Léger. Par ailleurs, et par application du système de rotation de avocats généraux par ordre alphabétique des États membres, M. Ján Mazák a été nommé en remplacement de M. Leendert A. Geelhoed et Mme Verica Trstenjak, en remplacement de Mme Christine Stix-Hackl.

À l'occasion du renouvellement partiel des membres de la Cour de justice et suite à la nomination comme membres de la Cour de deux juges du Tribunal de première instance, MM. Nils Wahl et Miro Prek ont été nommés juges au Tribunal de Première instance des Communautés européennes en remplacement, respectivement, de Mmes Pernilla Lindh et Verica Trstenjak.

Une audience solennelle, à l'occasion de la cessation des fonctions et du départ de membres de la Cour et du Tribunal ainsi que de la prestation de serment et de l'entrée en fonctions de leurs successeurs aura lieu le :

**vendredi 6 octobre 2006, à 17h00 dans la grande salle d'audience**

(entrée Boulevard Konrad Adenauer, face à la Banque européenne d'investissement).

**Les accréditations peuvent être obtenues auprès du Service Presse et Information de la Cour de justice, en retournant le formulaire ci-joint au plus tard le 4 octobre 2006 à 12h00 CET.**

**La Présidence de la Cour de justice**

Après l'audience solennelle, les juges de la Cour de justice éliront à huis clos, parmi eux, leur Président pour un mandat de trois ans.

*Langues disponibles : DE, EN, FR*

*La présente information pour la presse est également disponible  
sur le site Internet de la Cour*

*<http://curia.europa.eu/fr/actu/communiqués/index.htm>*

*Pour de plus amples informations, veuillez contacter Mme Marie-Christine Lecerf*

*Tél: (00352) 4303 3205 Fax: (00352) 4303 3034*

## **INFORMATIONS PRATIQUES**

**Une salle de presse dotée d'équipements de bureau (téléphones : lignes analogiques, lignes ISDN et Wi-Fi) sera à votre disposition.**

**Veillez noter:**

- **qu'il est demandé à la presse d'utiliser l'entrée du bâtiment Thomas More, Boulevard Konrad Adenauer;**
- **qu'il est demandé au public de demeurer silencieux et assis jusqu'à la fin de l'audience;**
- **que l'utilisation de téléphones portables ou d'autres appareils électroniques sonores est interdite pendant toute l'audience;**
- **que l'utilisation de flashes ou d'autres systèmes d'éclairage supplémentaire n'est pas autorisée;**
- **qu'il n'est pas permis aux photographes et caméramen de se déplacer dans la salle d'audience pour prendre des photos;**
- **que, si de très nombreux photographes et caméramen manifestent leur intérêt, un "pool" peut être constitué par le Service Presse et Information.**

## ACCREDITATION

*Accréditation à envoyer par télécopie avant le 3 octobre 2006, à 12h00 CET.*

*au numéro: (00352) 4303 2500*

*Concerne: **Audience solennelle du 6 octobre 2006***

*Pour plus d'informations, s'adresser au secrétariat du Service Presse et Information*

*Tél.: (00352) 4303 2035*

Nom:
Organisation:
Type de média :
Nombre de personnes :
Numéros où vous pouvez être contacté: Tél : Fax : Courriel :
Demande l'autorisation de photographier / filmer (biffer la mention qui ne convient pas): OUI / NON

**Votre demande est acceptée, sauf avis contraire de la Cour communiqué deux jours avant l'audience.**